



**Bureau sous-régional pour l'Afrique de l'Ouest
Comité intergouvernemental d'experts (CIE)**

Vingtième réunion
Ouagadougou, 18-19 mai 2017

**Progrès accomplis par l'Afrique de l'Ouest en vue
de la réalisation des cibles des objectifs de développement durable
dont l'échéance est fixée à 2020 et 2025 et évaluation des capacités
des systèmes statistiques nationaux**

Table des matières

Sigles et abréviations.....	iii
Remerciements.....	iv
Avant-propos.....	v
Résumé analytique.....	vii
1. Introduction.....	1
2. Évaluation des progrès réalisés.....	3
3. Évaluation des capacités des systèmes statistiques nationaux pour répondre efficacement aux besoins de suivi-évaluation des objectifs de développement durable ..	14
3.1. Méthodologie.....	15
3.2. Principaux résultats.....	15
4. Défis majeurs et mesures potentielles à gain rapide.....	18
4.1. Amélioration du cycle de planification du développement en rapport avec les objectifs de développement durable.....	18
4.2. Amélioration du niveau de financement et de l'efficacité des dépenses publiques...	19
5. Conclusion et recommandations.....	22
Références bibliographiques.....	24
Annexe : Liste des objectifs de développement durable dont les cibles ont une échéance fixée à 2020 ou 2025.....	26

Liste des figures, tableaux et encadrés

Figure 1 : Évolution du taux de mortalité liée à des accidents de la route, pour 100 000 habitants.....	5
Figure 2 : Évolution de l'aide publique au développement destinée au financement des bourses d'étude en Afrique de l'Ouest (en millions de dollars des États-Unis).....	8
Figure 3 : Proportion d'enfants et de jeunes âgés de 5 à 17 ans qui travaillent en Afrique de l'Ouest, 2012 (en pourcentage).....	9
Figure 4 : Évolution du taux de souscription au téléphone mobile, pour 100 personnes.....	11
Figure 5 : Variation de la proportion de la superficie du couvert forestier par rapport à la superficie totale des terres, entre 1990 et 2015 (en point de pourcentage).....	14
Figure 6 : État de la disponibilité globale des données pour le suivi-évaluation des 230 indicateurs des objectifs de développement durable en Afrique de l'Ouest.....	16

Figure 7 : État de la disponibilité des données pour le suivi-évaluation des 230 indicateurs des objectifs de développement durable, par objectif, en Afrique de l’Ouest (février 2017, en pourcentage).....17

Figure 8 : État de la disponibilité des données pour le suivi-évaluation des 230 indicateurs des objectifs de développement durable au Burkina Faso, en Gambie, en Guinée, au Nigéria et au Togo (février 2017, en pourcentage)18

Tableau 1 : Dynamique du taux d’accès à Internet en Afrique de l’Ouest en 2016.....12

Encadré 1 : Quelques instruments de financement nouveaux.....21

Sigles et abréviations

AFD	Agence française de développement
BAD	Banque africaine de développement
BIT	Bureau international du Travail
CAD	Comité d'aide au développement
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIE	Comité intergouvernemental d'experts
IDE	Investissement direct étranger
INS	Institut national de la statistique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
PMA	Pays moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Remerciements

Le présent rapport sur les progrès accomplis par l’Afrique de l’Ouest en vue de la réalisation des cibles des objectifs de développement durable dont l’échéance est fixée à 2020 et 2025 et l’évaluation des capacités des systèmes statistiques nationaux a été élaboré par le Bureau sous-régional de la Commission économique pour l’Afrique (CEA) en Afrique de l’Ouest, sous la direction générale de M. Dimitri Sanga, Directeur du Bureau sous-régional. Il évalue les progrès accomplis par les États de la sous-région dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable dont l’échéance est fixée à 2020 et 2025 et, à travers une enquête menée auprès des instituts nationaux de statistique de la sous-région, fait le bilan des capacités des systèmes statistiques nationaux de l’Afrique de l’Ouest pour répondre efficacement aux exigences et aux besoins de suivi-évaluation des objectifs de développement durable ODD au cours des 15 prochaines années.

Le rapport a été préparé par une équipe d’économistes du Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l’Ouest, placée sous la supervision d’Ahonado Ochozias Kleber Gbaguidi, Chef de la Section des initiatives sous-régionales du Bureau. L’équipe d’économistes était composée de Mamoudou Sébégo (auteur principal), Dosso Bakary, Amadou Diouf, Simon Neumueller, Florent Melesse et Jérôme Ouédraogo. Le processus de finalisation du rapport a également bénéficié de la revue d’Habsatou Abdou Oumarou, stagiaire au Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l’Ouest.

Enfin, la traduction en anglais et l’édition du rapport ont bénéficié de l’appui de Jean-Baptiste Eken, Chef administration et finances, et de Privat Denis Akochayé, Responsable de la gestion des connaissances au Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l’Ouest.

Avant-propos

Depuis quelques années déjà, les dirigeants du monde au plus haut niveau ont pris la mesure de la détresse humaine résultant de la mondialisation. Cette détresse s'ajoute aux effets du dérèglement climatique. Dans un élan de solidarité, ils ont décidé de relever les défis d'un développement durable afin de faire de la planète un havre de paix, de solidarité, dans lequel personne n'est laissé pour compte. Ce nouveau référentiel mondial de pilotage et de gestion du développement durable intervient au terme des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en décembre 2015.

Malgré les acquis de la mise en œuvre des OMD en matière de réduction de l'extrême pauvreté, de la promotion de l'éducation universelle, de la santé infantile, de l'accès à l'eau potable et de la lutte contre le VIH/sida, la quasi-totalité des cibles fixées n'ont pas été atteintes, et de nombreuses populations vivent toujours dans des conditions d'extrême précarité. Le bilan des OMD en 2015 a permis d'identifier certaines insuffisances que la mise en œuvre des objectifs de développement durable les 15 prochaines années permettra de corriger. En effet, il conviendrait de rappeler que les objectifs de développement durable, qui ont pour vocation de consolider les acquis des OMD et de corriger ses insuffisances, se déclinent en de nouvelles cibles à atteindre en 2030 afin d'assurer la paix et la prospérité pour les peuples de la planète.

Le présent rapport de la CEA, premier du genre dans le cadre des objectifs de développement durable, fait l'évaluation des progrès accomplis en Afrique de l'Ouest en vue de la réalisation des cibles prévues pour 2020 et 2025. Il évalue également les capacités des systèmes statistiques nationaux de la sous-région à répondre efficacement aux besoins de suivi-évaluation des indicateurs des objectifs de développement durable en ce qui concerne la production de données statistiques par les systèmes statistiques nationaux.

Le rapport porte spécifiquement sur les indicateurs associés aux cibles des objectifs de développement durable dont les échéances sont fixées pour 2020 et 2025. Il s'agit des indicateurs associés aux cibles des objectifs 3, 4, 8, 9 et 15. La disponibilité des données statistiques permet une évaluation des progrès accomplis par les pays. En matière de progrès réalisés, les performances des pays de l'Afrique de l'Ouest sont mitigées. Par contre, quelques signes de satisfactions en termes de tendance dans les progrès ont été relevés au niveau de certains objectifs relatifs à l'éducation de qualité et l'industrie, l'innovation et les infrastructures. Toutefois, l'Afrique de l'Ouest doit accélérer et intensifier ses interventions en matière d'égalité des sexes, de travail décent et de croissance économique et en matière de préservation et de restauration des écosystèmes terrestres.

Par ailleurs, à partir d'analyse de données d'enquête auprès des systèmes statistiques nationaux de l'Afrique de l'Ouest, le rapport démontre que, le gouffre à combler en matière de données statistiques pour un suivi-évaluation de l'ensemble des 230 indicateurs est important. En effet, seulement 25 % des 230 indicateurs peuvent faire l'objet d'évaluation sans la conduite de nouvelles opérations de collecte de données (administratives et enquêtes).

En guise de conclusion, le rapport attire l'attention des pays de l'Afrique de l'Ouest sur quelques défis majeurs à relever en matière d'amélioration du cycle de planification de développement pour une meilleure domestication des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine dans les référentiels nationaux de développement. Les défis portent également sur le renforcement des stratégies de mobilisation des ressources internes et sur l'efficacité des dépenses publiques, dans un contexte de raréfaction de l'aide publique au développement à destination du continent en général, et de la sous-région en particulier.

**Le Directeur du Bureau sous-régional
de la CEA en Afrique de l'Ouest**

Dimitri Sanga

Résumé analytique

- Progrès accomplis en Afrique de l'Ouest en vue de la réalisation des cibles des objectifs de développement durable dont les échéances sont fixées à 2020 ou 2025

En ce qui concerne les progrès réalisés par les pays de l'Afrique de l'Ouest, deux tendances se dégagent : les objectifs de développement durable pour lesquels les pays de la sous-région ont réalisé des performances satisfaisantes et ceux pour lesquels des efforts restent à faire.

Pour ce qui est des performances de la sous-région dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, il en ressort que les États ont enregistré des résultats satisfaisants dans les domaines de l'éducation de qualité et de l'industrie, de l'innovation et des infrastructures. En effet, en matière d'éducation de qualité, grâce au Plan d'action de Dakar, le flux de l'aide publique au développement destinée au secteur de l'éducation s'est concentré sur l'éducation primaire à cause de son lien avec la réduction de la pauvreté. Ceci fait référence à l'objectif relatif à l'éducation dans les OMD. Toutefois, la tendance croissante des décaissements au profit de l'enseignement supérieur continue à s'aligner sur les intérêts stratégiques des donateurs, car perçus comme moyens de sceller des liens avec les futurs dirigeants des pays concernés. En effet, près de 72 % de l'aide directe à l'enseignement post-secondaire en 2012 étaient constitués de bourse d'études, contre 59 % au cours de la décennie (Comité d'aide au développement de l'OCDE, 2014). En effet, pour certains donateurs, les bourses constituent le maillon fort du renforcement des systèmes de l'enseignement supérieur des pays partenaires. C'est ainsi qu'en Afrique de l'ouest beaucoup de pays ont enregistré une accélération de l'aide publique au développement destinée aux bourses d'études. La Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Nigéria et le Sénégal ont plus que quadruplé leur volume d'aide publique au développement. Cette dernière est destinée au financement des bourses d'études avec un volume de plus de 4 millions de dollars des États-Unis en 2014. Cependant, la Guinée-Bissau et le Niger ont enregistré des baisses du volume de bourse d'études financées par l'aide publique au développement, de 40 % et de 23 % respectivement.

S'agissant de l'industrie, de l'innovation et des infrastructures, les progrès en vue de la réalisation de la cible se voient dans la proportion de la population desservie par un réseau de téléphonie mobile (2G). Pour ce qui est du taux de couverture de la téléphonie mobile, cinq pays de la sous-région (Cabo Verde, Côte d'Ivoire, la Gambie, Ghana et Mali) ont franchi la barre des 100 % en 2015. Toutefois, le Niger, la Guinée-Bissau et le Togo sont encore à la traîne par rapport à la dynamique d'ensemble de la sous-région. En ce qui concerne le nombre d'utilisateurs d'Internet, les meilleures performances ont été obtenues en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Libéria et au Mali, où le taux a progressé de plus de 50 % en 2014. En termes de taux d'accès à Internet, l'Afrique de l'Ouest est nettement en-deçà des 50 %, même si le Nigéria, Cabo Verde et le Ghana enregistrent des taux supérieurs à 25 %. Cependant, en termes de vitesse de progrès, le Mali a été la locomotive de la sous-région en 2016, avec un accroissement du taux d'accès de 18,6 %.

En revanche, beaucoup d'efforts restent à faire dans les domaines de la bonne santé et du bien-être, ainsi que du travail décent. Le nombre de décès liés aux accidents de la route, par exemple, n'a pas significativement baissé au cours de la dernière décennie. Le taux de décès pour 100 000 habitants a été ramené, en moyenne, de 27,6 en 2000 à 27,3 en 2013. Pris individuellement par pays, le nombre de décès causés par la route a augmenté dans 40 % des

pays d’Afrique de l’Ouest (Burkina Faso, Guinée-Bissau, Libéria, Niger, Sénégal et Togo). En termes d’ampleur du phénomène et sur la base des données récentes disponibles, le Burkina Faso, le Libéria et le Togo enregistrent le taux de décès causés par la route le plus élevé en Afrique de l’Ouest avec un taux de mortalité de plus de 30 pour 100 000 habitants en 2013. Par ailleurs, la Côte d’Ivoire et le Nigéria, les deux plus grandes économies de la sous-région, enregistrent les plus faibles taux avec moins de 24 pour 100 000 habitants. Selon l’Organisation mondiale de la Santé (OMS), les principaux facteurs de risque sont la vitesse, la conduite en état d’ébriété, la non-utilisation de casque pour motocyclistes, la non-utilisation de la ceinture de sécurité et des dispositifs de sécurité pour enfant, la distraction au volant dont, entre autres, l’utilisation de téléphones cellulaires.

Au niveau du travail décent, le phénomène est particulièrement inquiétant dans la sous-région car en moyenne 25,1 % des enfants et jeunes âgés de 5 à 17 ans travaillaient en 2012, soit nettement plus que la moyenne de 10 % en Afrique (hors Afrique du Nord). Ce positionnement non honorable de la sous-région est principalement influencé par le Burkina Faso (39,2 %), la Guinée-Bissau (38 %) et la Sierra Leone (37,4 %). Dans le groupe de pays où des actions fortes et des mesures à gain rapide sont nécessaires, se positionnent le Niger (30,5 %), la Guinée (28,3 %) et le Togo (27,9 %). Par ailleurs, Cabo Verde est le seul pays de l’Afrique de l’Ouest où la proportion est nettement en-deçà de la moyenne continentale, avec 6,4 % en 2012. Ce phénomène est la conséquence de la précarité et de la vulnérabilité économiques de la population (Bureau international du Travail, 2017). Aussi, pour parvenir avant 2025 à l’éradication du phénomène de travail des enfants dans la sous-région, un leadership et une volonté politiques au plus haut niveau de l’État sont-ils nécessaires, ainsi qu’une franche collaboration entre le secteur privé et l’administration pour plus d’efficacité dans le contrôle et la répression.

Enfin, au niveau de la préservation, de la restauration et de l’exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d’eau douce et des services connexes, la vitesse de déforestation en Afrique de l’Ouest est inquiétante et interpelle les États au plus haut niveau dans la prise de mesures fortes et courageuses pour y faire face. En effet, entre 1990 et 2015, le couvert forestier de la sous-région a baissé d’environ 15 % en moyenne, avec des niveaux importants de réduction au Togo (-37 %), au Nigéria (-59,3 %) et au Niger (-40 %). En revanche, à partir des actions fortes de protection et de reboisement, certains pays ont pu augmenter sur la période 1990-2015 la superficie de leurs couverts forestiers. C’est le cas de Cabo Verde (+55,6 %), de la Gambie (+10,4 %) et du Ghana (+8,2 %). Il convient de souligner que les conséquences néfastes à long terme de la déforestation sur le bien-être de la population sont énormes, notamment en termes de perte de biodiversité, d’aggravation des maladies et des catastrophes naturelles, de diminution de la ressource en eau et en termes de changement climatique.

- **Évaluation des systèmes statistiques nationaux**

Afin de répondre efficacement aux défis de données statistiques qu’exigera le suivi-évaluation des objectifs de développement durable, les États de l’Afrique de l’Ouest se doivent de renforcer les capacités de production de leurs systèmes statistiques respectifs. Ainsi, pour apprécier globalement la capacité de réponse de l’Afrique de l’Ouest aux exigences en données statistiques pour l’évaluation des objectifs de développement durable, la CEA a conduit une évaluation sommaire des systèmes statistiques nationaux à travers la collecte, le traitement et l’analyse des données issues d’une enquête en ligne adressée aux États membres. De l’analyse, il ressort que globalement 25 % des indicateurs peuvent faire l’objet d’une évaluation par des

données immédiatement disponibles au niveau national. En revanche, pour 27 % des indicateurs, certaines données sont disponibles mais nécessitent des traitements supplémentaires. Par contre, pour 48 % des indicateurs, la réalisation de nouvelles opérations de collecte de données administratives ou d'enquêtes est absolument nécessaire. Cette situation, génère des implications en termes de mobilisation de ressources humaines et financières supplémentaires pour collecter, traiter, analyser et diffuser à temps de nouvelles données statistiques de bonne qualité afin de pouvoir suivre et évaluer régulièrement 48 % des 230 indicateurs officiels.

- **Défis majeurs et mesures potentielles à gain rapide**

Tout comme lors du cycle de mise en œuvre des objectifs de développement durable, les États font toujours face à des défis majeurs en lien avec la planification et le financement du développement pour lesquels ils doivent impérativement y répondre pour faire bouger significativement les lignes durant le cycle de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Pour une amélioration du cycle de planification de développement en rapport avec les objectifs de développement durable, les implications opérationnelles de ces objectifs doivent être pleinement appropriées au niveau national et local. Pour ce faire, la mise en place d'un dispositif intégré de suivi-évaluation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 s'impose. Afin d'y parvenir, des consultations de suivi ciblées avec les ministères et les structures nationales de planification seront essentielles pour assurer une bonne compréhension des deux initiatives et de leurs synergies.

Par ailleurs, pour parvenir à une croissance économique durable et inclusive, un engagement politique guidé par un leadership national des décideurs politiques s'avère nécessaire. À cela, s'ajoute une cohérence parfaite entre la priorisation sectorielle des interventions et celle budgétaire dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement.

Afin d'assurer un meilleur suivi-évaluation des politiques publiques de développement, l'accès aux données est indispensable. Pour ce faire, plus d'investissement et de financement pour le renforcement des systèmes statistiques nationaux est capital. Les initiatives en cours dans certains pays pour mettre en place un fonds pour le développement statistique, alimenté par la taxe du développement statistique (collecté au niveau communautaire) sont donc à encourager.

Toutefois, en dépit de ces multiples difficultés, beaucoup de pays de la sous-région ont déjà pris des mesures pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable, notamment en termes de priorisation, ainsi qu'en termes d'internalisation dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles de développement. Le rythme d'appropriation et d'adaptation des systèmes de planification et de statistique pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable varie d'un pays à l'autre. Il sera bien attendu plus rapide et facile pour les pays dont le nouveau cycle de planification a coïncidé avec l'adoption des objectifs de développement durable.

Au plan du financement, le Programme d'action d'Addis-Abeba a été adopté en juillet 2015 lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, pour présenter un cadre complet de financement. En plus de la diversification du mode de financement du développement, des nouveaux bailleurs de fonds ont apparu et, ont déployés

leurs programmes internationaux de développement, augmentant ainsi les instruments financiers, dont ceux des aides publiques au développement. Aussi, les États doivent-ils non seulement renforcer leurs capacités de mobilisation des ressources internes afin d'assurer l'efficacité de l'instrument budgétaire, mais aussi à être plus innovants dans leurs stratégies de recherche des financements en mobilisant les flux publics et privés tout en gardant à l'esprit le respect du principe de l'endettement soutenable. En outre, le développement des capacités locales est capital pour la réalisation du plein potentiel des différentes options de financement rendue possible notamment, grâce à un relèvement de l'efficacité et de la transparence des opérations de passation de marchés publics, de même que celles des audits et de contrôles internes. La culture du suivi-évaluation rapproché et fréquent et l'obligation redditionnelle devront désormais faire partie des principales règles de conduite de tout acteur du développement.

1. Introduction

En septembre 2015, les chefs d'État et de gouvernement des États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont souscrit au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (ou Programme 2030). Ce nouveau programme de développement durable, mondial et consensuel a la particularité d'intégrer la durabilité sociale, économique et environnementale sous forme de 17 objectifs, 169 cibles et 230 indicateurs. Les objectifs de développement durable sont présentés comme un approfondissement des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) arrivés à terme en décembre 2015.

La stratégie qui a guidé la définition des 17 objectifs, de leurs cibles et des indicateurs qui y sont associés vise d'ici à 2030, à mettre fin non seulement à la pauvreté, à lutter contre les inégalités et les injustices sociales, mais aussi à faire face aux effets du changement climatique afin d'arriver, à terme, à corriger les parts inachevées enregistrées lors de la mise en œuvre des OMD. Les objectifs de développement durable se fondent ainsi sur les OMD en intégrant un large éventail d'indicateurs économiques, environnementaux et sociaux soutenus par des moyens de mise en œuvre et un mécanisme de suivi complexe (Commission économique pour l'Afrique et al., 2016).

Tirant les leçons de la mise en œuvre des OMD, il ressort que la mise en œuvre des objectifs de développement durable par les pays au cours des 15 prochaines années, commande de gigantesques défis. Ces derniers se situent aussi bien au niveau de la mise en œuvre à proprement parler, qu'au niveau du financement et du suivi-évaluation.

Au niveau de la mise en œuvre, les acteurs du développement devraient tirer leçons des faiblesses enregistrées en matière d'appropriation des OMD. Le succès de la mise en œuvre des objectifs de développement durable dépendra du degré d'appropriation et de domestication dans les stratégies et plans nationaux de développement, notamment pour les pays qui ont entamé la formulation d'un nouveau cycle de planification au cours de la période 2015-2017. Cette domestication impliquera de facto une priorisation aussi bien dans la planification et la programmation des projets et programmes que dans leur budgétisation avec une mobilisation renforcée des ressources domestiques et le déploiement de stratégies de financement innovant.

Au plan du suivi-évaluation, les défis sont énormes, notamment en matière de production de données statistiques répondant à la complexité et aux exigences d'évaluation des indicateurs des objectifs de développement durable. Les systèmes statistiques nationaux en dépit de leurs faiblesses structurelles en ressources humaines et financières pour la production statistique, avaient tant bien que mal pu s'adapter aux exigences de suivi-évaluation des OMD. En passant cette fois-ci d'un cadre de suivi-évaluation de 8 objectifs, 21 cibles et 60 indicateurs à un cadre de 17 objectifs, 169 cibles et 230 indicateurs, il apparaît clairement que le suivi-évaluation des objectifs de développement durable sera plus complexe et exigeant. Cette exigence et complexité se situent aussi bien au plan organisationnel qu'au plan du financement des opérations de production, de traitement et de la diffusion des données d'enquêtes et de sources administratives.

En outre, il convient de souligner qu'en matière de suivi-évaluation, l'horizon 2030 ne s'impose pas à l'ensemble des 169 cibles, dans la mesure où 14 % des 230 indicateurs des objectifs de développement durable, soit 23 cibles, ont leur échéance fixée en 2020 ou 2025. Ceci suppose que les performances des pays sur la mise en œuvre des objectifs associées à ces cibles (soit 12 objectifs sur les 17), seront évaluées dans moins de cinq ans et non dans 15 ans

comme on pourrait le penser. Les pays doivent par conséquent s'atteler à boucler rapidement la définition de leurs plans de développement, et à intensifier la mobilisation des ressources pour le financement des programmes et projets de développement y afférents.

Le présent rapport qui se veut inaugural du processus d'évaluation des progrès de l'Afrique de l'Ouest vers la réalisation des objectifs de développement durable, porte exclusivement sur les indicateurs associés aux cibles dont les échéances ont été fixées à 2020 ou 2025. Le rapport analyse parmi les indicateurs, ceux pour lesquels les données sont disponibles. Par ailleurs, cet exercice vise également à appréhender et apprécier l'étendue des difficultés que revêt l'exercice de suivi-évaluation des indicateurs des objectifs de développement durable pour les États membres. Aussi, l'analyse des données d'une enquête sur l'évaluation des capacités des systèmes statistiques nationaux permet d'illustrer quantitativement les aptitudes des pays de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à répondre efficacement aux besoins de suivi-évaluation des objectifs de développement durable. La liste des indicateurs utilisée dans le présent rapport est celle convenue par la Commission de statistique de l'ONU en mars 2016.

De manière spécifique, le rapport vise à :

- Identifier les cibles des objectifs de développement durable dont les échéances ont été fixées à 2020 ou 2025 et par ricochet les indicateurs associés ;
- Évaluer les progrès qualitatifs et quantitatifs des 15 États de la sous-région sur les objectifs de développement durable concernés à partir des indicateurs associés à ces cibles ;
- Apprécier la tendance des progrès des États vers la réalisation des cibles des objectifs de développement durable concernées à l'horizon 2020 ou 2025, puis déclinier les difficultés et contraintes majeures qui s'imposent à eux dans cette optique ;
- Faire une évaluation de la disponibilité potentielle ou non des données nécessaires pour le suivi-évaluation des progrès de l'ensemble des 17 objectifs de développement durable, 169 cibles et 230 indicateurs associés afin d'apprécier la complexité et les exigences de l'exercice de suivi-évaluation des objectifs en Afrique de l'Ouest ;
- Proposer des recommandations pour une meilleure mise en œuvre et un suivi-évaluation efficaces des objectifs de développement durable en Afrique de l'Ouest ;
- Soumettre le rapport préliminaire de l'étude à l'examen des experts de la sous-région lors de la vingtième réunion du Comité intergouvernemental des experts (CIE) pour l'Afrique de l'Ouest.

Le présent rapport a été élaboré par le Bureau sous-régional de la CEA en Afrique de l'Ouest, à partir de l'analyse des données extraites de la base de données de suivi sur les objectifs de développement durable de la Division de statistique de l'ONU¹. Le rapport mondial

¹ À consulter sur le site de la Division à l'adresse : unstats.un.org/sdgs.

2016 des Nations Unies sur les objectifs de développement durable et le rapport conjoint 2016 de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission de l'Union africaine, du Groupe de la Banque africaine de développement et du Programme des Nations Unies pour le développement portant sur la transition des OMD au Programme 2030 et à l'Agenda 2063 ont été exploités pour combler le déficit d'informations qualitatives. Aussi, certaines bases de données internationales (Banque africaine de développement, Banque mondiale, Organisation de coopération et de développement économiques, UNESCO, OIT, etc.) ont-elles été mises à profit. Le choix privilégié des sources internationales tient essentiellement au fait que celles-ci collectent et fournissent des données comparables sur les indicateurs des objectifs de développement durable.

La suite du rapport présente une analyse des progrès enregistrés par l'Afrique de l'Ouest dans la réalisation des objectifs de développement durable dont les cibles ont des échéances fixées à 2020, ainsi que les lacunes et les goulots d'étranglement identifiés. Il évalue également les capacités des systèmes statistiques nationaux de l'Afrique de l'Ouest à répondre efficacement aux exigences et aux besoins de suivi-évaluation des objectifs de développement durable au cours des 15 prochaines années. Enfin, une conclusion et quelques recommandations pour assurer de meilleurs appropriation, mise en œuvre et suivi-évaluation viennent clôturer le rapport.

2. Évaluation des progrès réalisés

L'évaluation des progrès est basée sur une sélection des indicateurs des cibles dont les échéances portent sur 2020 ou 2025 (annexe 1) et pour lesquels les données sont disponibles. L'analyse faite dans cette section porte donc sur la sélection d'indicateurs associés à cinq objectifs de développement durable (objectifs 3, 4, 8, 9 et 15).



Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

L'objectif 3 vise à assurer la santé et le bien-être pour tous, à toutes les étapes de la vie. Il vise également à améliorer la santé procréative, maternelle et infantile, à mettre fin aux épidémies du VIH/sida, du paludisme, de la tuberculose et des maladies tropicales négligées, à réduire les maladies non transmissibles et environnementales, à mettre en place une assurance en santé universelle et garantir un accès universel à des médicaments et vaccins sûrs, abordables et efficaces. Afin d'y parvenir, les dirigeants du monde se sont engagés à promouvoir la recherche et le développement, à accroître le financement de la promotion de la santé, et à renforcer la capacité de tous les pays à réduire et à gérer les risques sanitaires (Organisation des Nations Unies, 2016). L'évaluation des progrès au titre de cet objectif porte sur la cible 3.6.

Cible 3.6 : D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route

L'examen des progrès vers la réalisation de la cible 3.6 porte sur l'évaluation du taux de mortalité liée à des accidents de la route dans la sous-région. En effet, des dizaines de millions de personnes sont blessées ou handicapées chaque année à cause des accidents de la route. Les cibles les plus vulnérables parmi ces victimes sont les enfants, les piétons, les cyclistes et motocyclistes ainsi que les personnes âgées (Organisation des Nations Unies, 2016). Selon l'OMS, 90 % des décès sur les routes surviennent dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, alors que seulement 54 % des véhicules circulent dans ces pays, soit environ la moitié du parc mondial de véhicules. En outre ces accidents de la route constituent la première cause de décès chez les jeunes âgés de 15 à 29 ans. Ce qui constitue le taux de mortalité liée aux accidents de la circulation le plus élevé au monde et les décès de piétons et des cyclistes le pourcentage le plus élevé soient 43 % des victimes de la route en 2013 (Organisation mondiale de la Santé, 2015).

Il convient de souligner également que, selon l'OMS, les principaux facteurs de risque des accidents de la route sont : la vitesse, la conduite en état d'ébriété, la non-utilisation de casque pour motocyclistes, la non-utilisation de la ceinture de sécurité et des dispositifs de sécurité pour enfant, la distraction au volant dont, entre autres, l'utilisation de téléphones cellulaires. Cette situation est le reflet en partie du niveau insuffisant des mesures de sécurité mises en place pour protéger les usagers de la route, ainsi que les formes prédominantes de mobilité en lien avec le dynamisme de la croissance démographique (Organisation mondiale de la Santé, 2015).

Le phénomène observé en Afrique de l'Ouest se retrouve au niveau du continent. Toutefois, il convient de relever que, globalement le nombre de décès liés aux accidents de la route n'a pas significativement baissé au cours de la dernière décennie. Le taux de décès pour 100 000 habitants a été ramené, en moyenne, de 27,6 en 2000 à 27,3 en 2013. Pris individuellement, le nombre de décès causés par la route a augmenté dans 40 % des pays de l'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Guinée-Bissau, Libéria, Niger, Sénégal et Togo). En termes d'ampleur du phénomène et sur la base des données récentes disponibles, le Burkina Faso, le Libéria et le Togo enregistrent le taux de décès causés par la route le plus élevé en Afrique de l'Ouest avec un taux de mortalité de plus de 30 pour 100 000 habitants en 2013. Deux des plus grandes économies de la sous-région (Côte d'Ivoire et Nigéria,) enregistrent par contre les plus faibles taux avec moins de 24 décès pour 100 000 habitants. Cela nous amène à nous interroger sur la relation entre la richesse nationale et le nombre de décès causés par la route. En effet, il existerait en Afrique une corrélation positive entre le revenu par tête et le taux de motorisation et une relation inverse entre le taux de motorisation et le taux de mortalité liée aux accidents de la route. Autrement dit, le risque d'accident diminue à mesure que la motorisation se développe (Banque africaine de développement, 2013). De ce fait, la faiblesse relative du taux de mortalité liée aux accidents de la route au Nigéria et en Côte d'Ivoire serait liée en partie au niveau relativement élevé du taux de motorisation dans ces deux pays.

Figure 1

Évolution du taux de mortalité liée à des accidents de la route, pour 100 000 habitants

Source : Organisation des Nations Unies, 2017. Base de données des objectifs de développement durable, mars 2017.

Vus sous l'angle économique, les accidents de la route entraînent des pertes économiques considérables pour ceux qui en sont victimes, leurs familles et le pays dans son ensemble. En effet, ces accidents engendrent des traitements et des enquêtes coûteux. En outre, ils occasionnent une perte de productivité pour la victime et les membres de sa famille qui doivent interrompre leur travail (ou s'absenter de l'école) pour la prendre en charge. Selon la Banque africaine de développement, les accidents de la route sont très coûteux pour les économies : l'Éthiopie 0,5 % du PIB en 2010, le Ghana 1,6 % du PIB en 2009, le Maroc 2,5 % du PIB en 2009, le Nigéria 3 % du PIB en 2010, l'Ouganda 2,7 % du PIB en 2009 et la Tunisie 0,5 % du PIB en 2010 (Banque africaine de développement, 2013).

Cette situation interpelle les responsables politiques à rendre les véhicules et les routes plus sûrs. Par ailleurs, l'augmentation rapide du nombre de véhicules à moteur dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (là où le risque d'accident de la circulation est le plus élevé) combinée à la fabrication d'un nombre croissant de véhicules dans ces économies émergentes signifie qu'il est urgent de fixer des normes minimales pour les véhicules dans ces pays. À titre illustratif, selon le rapport 2015 de l'OMS, les véhicules vendus ces dernières années dans 80 % des pays du monde ne répondent pas aux normes de base en matière de sécurité.

Réduire de moitié le nombre mondial de décès et de blessés liés aux accidents de la route d'ici à 2020 est un objectif ambitieux, étant donné l'augmentation spectaculaire du nombre de véhicules qui a presque doublé entre 2000 et 2013. Pour y parvenir, il convient d'agir tout particulièrement dans un certain nombre de domaines :

- Mettre en place une bonne législation sur les principaux facteurs de risque ;
- Rendre les routes plus sûres avec la prise en compte des besoins des usagers les plus vulnérables de la route dans toutes les approches de la sécurité routière ;

- Veiller à la mise à niveau des voitures pour les rendre plus sûres afin d'assurer une parfaite sécurité de nos routes, quand on sait que 80 % des pays au monde (en particulier les pays à revenu faible ou intermédiaire) ne respectent toujours pas les normes internationales les plus basiques en matière de sécurité des véhicules.



Objectif 4 : Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

Cet objectif vise à assurer que tous les citoyens aient accès à une éducation de qualité et à des possibilités d'apprentissage tout au long de leur vie. L'objectif se concentre sur l'acquisition des compétences fondamentales et de niveau supérieur à toutes les étapes de l'éducation et du développement et sur un accès plus large et plus équitable à une éducation de qualité à tous les niveaux. Il accorde un point d'honneur à l'enseignement et à la formation techniques et professionnels, aux connaissances, compétences et valeurs requises pour vivre en société de façon productive (Organisation des Nations Unies, 2016). L'examen des progrès réalisés au titre de cet objectif porte sur la cible 4.b.

Cible 4.b : D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement.

L'examen des progrès réalisés en vue de la réalisation de la cible 4.b vise l'évolution de l'indicateur relatif au volume des aides publiques au développement destinées aux bourses d'études.

Depuis le Plan d'action de Dakar adopté en avril 2000, qui exhortait les donateurs à rendre l'aide plus efficace, ces derniers ont pris l'engagement d'améliorer le montant et la gouvernance de l'aide internationale. La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide, en 2005, a marqué un tournant décisif en ce qui concerne l'apport de l'aide, avec un programme favorisant l'appropriation nationale, l'alignement des priorités des donateurs sur les plans nationaux, la coordination des efforts des donateurs, l'accent mis sur les résultats et la responsabilité partagée des résultats entre les donateurs et les bénéficiaires.

Malgré l'appel de Dakar aux institutions de financement pour qu'elles affectent une plus grande part de leurs ressources à l'éducation primaire et aux autres formes d'éducation de base, en particulier en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud, ainsi que dans les pays en développement en situation post conflits, la totalité des aides décaissées au profit de l'éducation a diminué de 10 % entre 2010 et 2012 (Comité d'aide au développement de l'OCDE, 2014). En outre, le flux de l'aide publique au développement destinée au secteur de l'éducation s'est concentré sur l'éducation primaire parce que celle-ci était directement liée à la réduction de la pauvreté, et donc à l'objectif de l'éducation contenu dans les OMD. Toutefois, la tendance

croissante des décaissements au profit de l'enseignement supérieur continue à s'aligner sur les intérêts stratégiques des donateurs, car ils perçus comme créant des liens privilégiés avec les futurs dirigeants des pays.

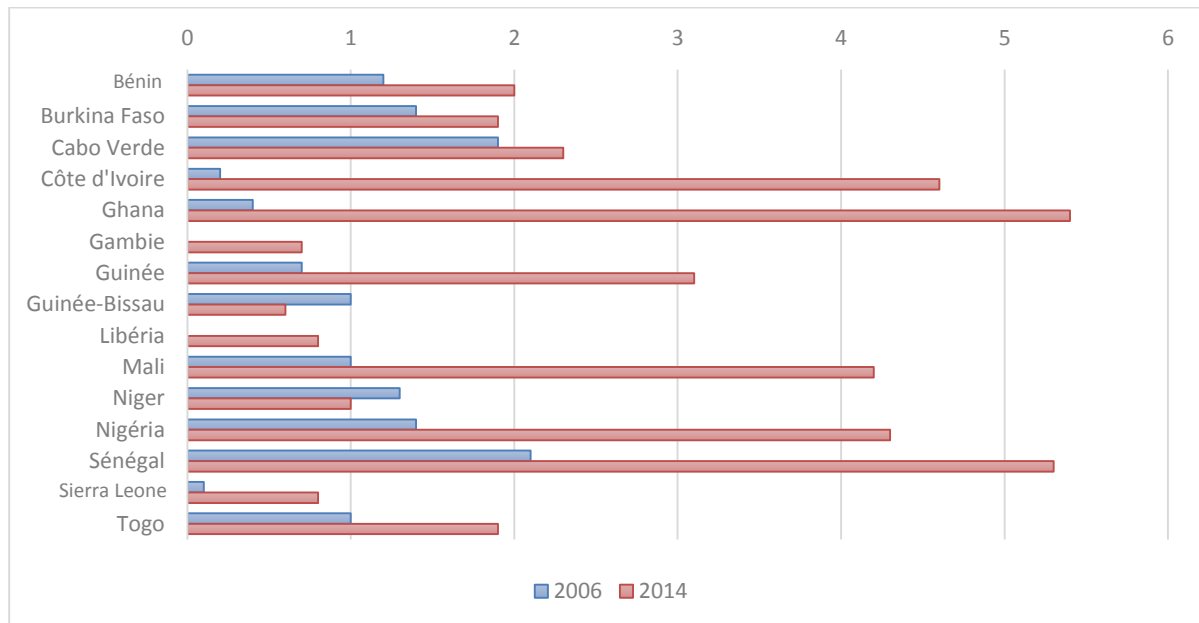
L'aide publique au développement au profit de l'éducation post-secondaire sous forme de bourse d'études est considérée par les donateurs comme permettant aux étudiants des pays en développement d'étudier dans les pays des donateurs, plutôt que de renforcer les systèmes d'enseignement supérieur dans ces pays. En effet, près de 72 % de l'aide directe à l'enseignement post-secondaire en 2012 était sous forme de bourse d'études, contre 59 % plus tôt au cours de cette décennie (Comité d'aide au développement de l'OCDE, 2014).

Sur les 15 plus grands donateurs de fonds à l'éducation, sept ont réellement augmenté la part de l'aide à l'éducation allouée à l'enseignement supérieur et ont réduit la part allouée à l'éducation de base au cours de la décennie. Par ailleurs, pour certains donateurs, l'aide au profit de l'enseignement supérieur sous forme de bourse d'études évolue. En effet, l'Autriche, l'Allemagne, le Portugal et l'Espagne considèrent les bourses comme un élément s'inscrivant dans des efforts plus larges pour renforcer les systèmes d'enseignement supérieur des pays partenaires (Mercer, 2014).

En Afrique de l'Ouest, beaucoup de pays ont enregistré un accroissement de l'aide publique au développement destinée aux bourses d'études. En effet, sur la période 2006-2014, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Mali, le Nigéria et le Sénégal ont reçu plus du quadruple du volume d'aide publique au développement destinée au financement des bourses d'études, avec plus de 4 millions de dollars des États-Unis en 2014. Cette hausse fulgurante s'explique en partie par la volonté des responsables politiques de constituer un capital humain à mesure de porter les ambitieux politiques et programmes de développement, en contournant le manque d'institutions nationales de formation et d'encadrement spécialisées de haut niveau. La mise en place par ces pays de stratégies de coopération bilatérale et multilatérale bénéfiques et profitables avec leurs partenaires au développement a été également d'une importance significative pour attirer des bourses d'études. Cette hausse est aussi imputable à l'accroissement de l'effectif des étudiants. En revanche, la Guinée-Bissau et le Niger ont enregistré des baisses du volume d'aide publique au développement destinée aux bourses d'études, de 40 % et de 23 % respectivement.

Figure 2

Évolution de l'aide publique au développement destinée au financement des bourses d'étude en Afrique de l'Ouest (en million de dollars des États-Unis)



Source : Organisation des Nations Unies, 2017. Base de données des objectifs de développement durable, mars 2017.

En dépit de la présence en Afrique de l'Ouest de plus en plus sur place d'universités et d'instituts supérieurs de bonne qualité, l'établissement de partenariats stratégiques entre les universités africaines en général et Ouest-africaines en particulier et les partenaires au développement internationaux constitue également un élément essentiel pour la constitution d'un capital humain apte à porter le processus de transformation structurelle et de développement durable de la sous-région.



Objectif 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

Une croissance économique soutenue et partagée est une condition préalable à un développement durable, lequel peut contribuer à améliorer les moyens d'existence des personnes. La croissance économique peut créer de nouvelles et meilleures possibilités d'emploi et fournir une plus grande sécurité économique pour tous. De plus, une croissance rapide, surtout pour les pays les moins avancés (PMA) et les pays en développement, peut aider à réduire l'écart salarial par rapport aux pays développés, diminuant ainsi les inégalités flagrantes entre les riches et les pauvres (Organisation des Nations Unies, 2016). L'évaluation des progrès sous cet objectif porte sur la cible 8.7.

Cible 8.7 : Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.

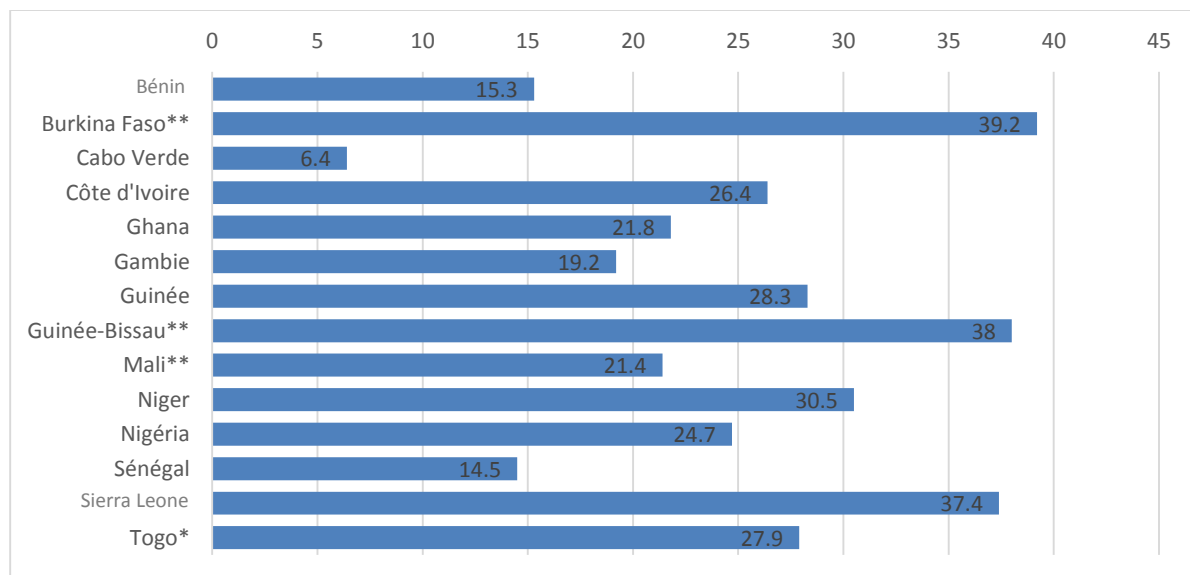
L'examen des progrès vers la réalisation de la cible 8.7 porte sur l'évolution de l'indicateur relatif à la proportion et au nombre d'enfants et de jeunes âgés de 5 à 17 ans qui travaillent dans la sous-région.

Selon les estimations mondiales de l'Organisation internationale du travail (OIT)² en 2012 sur le travail des enfants, l'Afrique (hors Afrique du Nord) a le plus grand nombre d'enfants qui travaillent ; 59 millions d'enfants et de jeunes âgés de 5 à 17 ans sont impliqués dans des travaux dangereux. Plus d'un enfant sur 5 en Afrique (hors Afrique du Nord) est employé contre son gré dans des carrières de pierre, les fermes et les mines.

En Afrique de l'Ouest, le phénomène est particulièrement inquiétant car, en moyenne, 25,1 % des enfants et jeunes de 5 à 17 ans travaillaient en 2012, soit nettement au-delà de la moyenne de 10 % en Afrique (hors Afrique du Nord). Ce positionnement non honorable de la sous-région est principalement influencé par le Burkina Faso (39,2 %), la Guinée-Bissau (38 %) et la Sierra Leone (37,4 %). À ce groupe de pays où des actions fortes et des mesures à gain rapide sont nécessaires, il faut ajouter le Niger (30,5 %), la Guinée (28,3 %) et le Togo (27,9 %). Par ailleurs, il convient de souligner que Cabo Verde est le seul pays d'Afrique de l'Ouest où la proportion est nettement en-deçà de la moyenne continentale (6,4 % en 2012).

Figure 3

Proportion d'enfants et de jeunes âgés de 5 à 17 ans qui travaillent en Afrique de l'Ouest en 2012 (en pourcentage)



* 2014

** 2010

Source : Organisation des Nations Unies, Base de données des objectifs de développement durable, mars 2017.

² Voir <http://ilo.org/ipecc/Regionsandcountries/Africa/lang--fr/index.htm>, consulté le 30 mars 2017.

Bien que les causes principales du travail des enfants soient la précarité et vulnérabilité économiques, la pérennisation et l'aggravation du phénomène dans nos États sont liées à un pouvoir coercitif limité, de même qu'un recours restreint aux mesures correctives ou aux procédures judiciaires disponibles (OIT, 2017).

Aussi, pour parvenir d'ici 2025 à l'éradication du phénomène de travail des enfants dans la sous-région, un leadership et une volonté politique au plus haut niveau de l'État sont-ils plus que nécessaires. Ils exigent une franche collaboration entre le secteur privé et l'administration pour plus d'efficacité dans le contrôle et la répression. Ceci passe nécessairement par :

- La formulation et la mise en œuvre effectives de politiques et stratégies spécifiques pour l'élimination du travail des enfants, en particulier ses pires formes ;
- La mise à l'échelle et la multiplication de projets pilotes ;
- Le renforcement des connaissances et de l'intégration du travail des enfants dans les programmes nationaux de développement ;
- Un renforcement de la responsabilité sociale des entreprises du secteur privé afin de combattre le travail des enfants grâce à l'éducation.



Objectif 9 : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

Cet objectif aborde trois aspects importants du développement durable : l'infrastructure, l'industrialisation et l'innovation. L'infrastructure fournit les moyens matériels de base essentiels aux entreprises et à la société, l'industrialisation dynamise la croissance économique et la création d'emplois, réduisant ainsi les inégalités de revenus, alors que l'innovation améliore les capacités technologiques des secteurs industriels et permet d'acquérir de nouvelles compétences (Organisation des Nations Unies, 2016). L'évaluation des progrès au titre de cet objectif concerne à la cible 9.c.

Cible 9.c : Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

L'examen des progrès vers la réalisation de la cible 9.c porte sur l'évolution de l'indicateur relatif à la proportion de la population desservie par un réseau de téléphonie mobile (2G). Pour la présente analyse, cet indicateur officiel est approché par le taux de souscription à la téléphonie mobile afin de combler l'insuffisance de données crédibles en la matière.

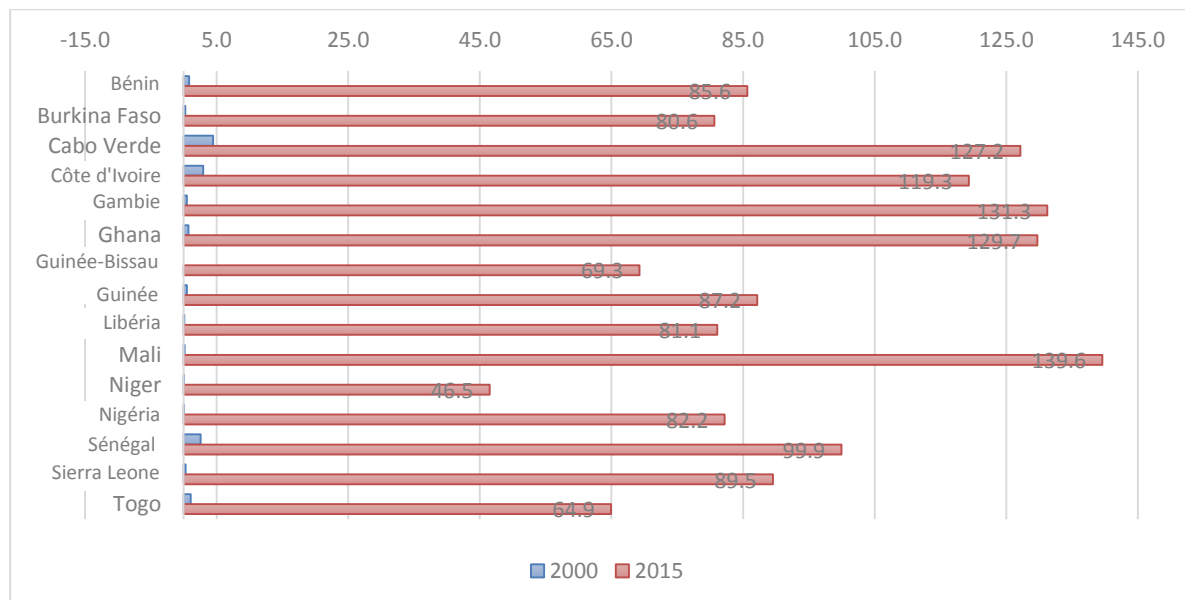
La dynamique technologique dans le secteur des communications, des réseaux en expansion et des prix à la baisse ont accéléré la diffusion des services cellulaires mobiles dans le monde. Les populations vivant dans des zones précédemment non connectées ont rejoint la

société mondiale de l'information et, en 2015, 95 % des individus vivant dans les PMA étaient couverts par un signal cellulaire mobile. Toutefois, l'accès à l'Internet haut débit grâce à la technologie de troisième génération (3G) reste limité car environ 84 % des africains sont privés d'accès à un réseau mondial de contenus et d'applications, tandis que plus de la moitié de la population mondiale est reliée à Internet (Commission économique pour l'Afrique et al., 2016). Cela signifie que les populations africaines ne profitent pas des innovations technologiques, en partie en raison des problèmes d'infrastructure liés à la dépendance traditionnelle du continent des satellites et des stations terriennes VSAT pour assurer l'essentiel de sa connectivité. Par ailleurs, l'accès à Internet est devenu progressivement un facteur essentiel de compétitivité pour les producteurs et les entrepreneurs. Toutefois, des efforts supplémentaires sont requis pour étendre ce type de couverture aux zones rurales africaines plus pauvres qui sont généralement coupées du reste du monde, dans la mesure où le coût des 100 kilo-octets par seconde en Afrique reste le plus élevé au monde (Commission économique pour l'Afrique et al., 2014).

En Afrique de l'Ouest, l'expansion de l'accès de la population aux nouvelles technologies de communication a enregistré la même tendance qu'au niveau régional et mondial quand bien même sa qualité et son accessibilité à toutes les couches de la population reste une préoccupation. En termes de taux de souscription, cinq pays (Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana et Mali) ont franchi la barre des 100 % en 2015. Toutefois, le Niger, la Guinée-Bissau et le Togo sont encore à la traîne par rapport à la dynamique d'ensemble de la sous-région. Outre les investissements dans l'installation des infrastructures requises en la matière, ces pays doivent mettre en place des mesures à gains rapides pour rendre accessibles à la majorité de leur population les prix des téléphones cellulaires et les coûts de communication.

Figure 4

Évolution du taux de souscription au téléphone mobile, pour 100 personnes



Source : Banque mondiale, 2017. Base de données des indicateurs du développement dans le monde, mars 2017.

Pour ce qui est du nombre d'utilisateurs d'Internet, les meilleures performances en Afrique de l'Ouest ont été obtenues en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Libéria et au Mali. Dans ces pays, le taux a progressé de plus de 50 % en 2014. En termes de taux d'accès à l'Internet, l'Afrique de l'Ouest est nettement en-deçà des 50 %, même si le Nigéria, Cabo Verde et le

Ghana enregistrent des taux supérieurs à 25 %. Cependant, en termes de vitesse de progrès, le Mali a été la locomotive de la sous-région en 2016, avec un accroissement du taux d'accès de 18,6 %.

Tableau 1

Dynamique du taux d'accès à Internet en Afrique de l'Ouest en 2016

Rang en Afrique	Pays	Taux d'accès (en %)	Progrès en 2016 (en %)
5	Nigéria	46,1	5
8	Cabo Verde	42,5	2,9
10	Ghana	28,4	14
14	Sénégal	23,4	11,4
16	Côte d'Ivoire	22	14,3
28	Gambie	16,9	5,7
31	Mali	12,2	18,6
34	Burkina Faso	10,2	7
35	Libéria	8,6	15,5
37	Togo	7,3	10
41	Bénin	5,6	4,5
49	Sierra Leone	2,4	6,6
50	Niger	2,1	6,7

Source : Afrique Technologie, *L'accès Internet et son développement par pays* <https://www.afriquettechnologie.com/acces-internet-developpement-pays/>, site consulté le 31 mars 2017.

Par ailleurs, il convient de relever que l'Afrique en général, et l'Afrique de l'Ouest en particulier, a fait des progrès exemplaires pour jouer son rôle dans la constitution d'un pôle mondial des nouvelles technologies. Le marché du numérique sur le continent représente un grand potentiel économique mondial, notamment en termes de numérisation, métadonnées, télécom, réseaux sociaux, médias, drones, etc.

Selon la Banque mondiale (2016), l'Internet, les téléphones mobiles et d'autres technologies numériques se diffusent rapidement en Afrique, mais les dividendes escomptés du numérique, à savoir une croissance plus forte, la création de plus d'emplois ainsi que de meilleurs services publics, ne sont pas encore à la hauteur des attentes. Par ailleurs, la qualité de la connectivité de l'internet d'un pays à un autre est essentiellement déterminée par deux facteurs, à savoir la qualité des infrastructures et le contenu et les applications autorisés au public (Internet Society, 2015).

Pour parvenir à une réduction de la fracture numérique dans la sous-région, il est important de :

- Renforcer le niveau qualitatif et quantitatif des infrastructures de connectivité ;
- Favoriser l'inclusion, l'efficacité et l'innovation technologique (Internet, téléphones mobiles et tous les autres outils servant à recueillir, stocker, analyser et partager des informations) considérée comme source de transformation structurelle ;

- Entreprendre des réformes qui tiennent compte des personnes qui pourraient avoir la capacité financière d'avoir un accès à Internet mais choisissent de ne pas le faire et de ceux qui n'y ont pas accès ou qui ne pourraient pas avoir la capacité financière d'y accéder.



Objectif 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

La préservation des diverses formes de vie sur terre nécessite des efforts ciblés pour protéger, restaurer et promouvoir la conservation et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et autres. Cet objectif met particulièrement l'accent sur la gestion durable des forêts, l'arrêt et l'inversion du processus de dégradation des terres et de l'habitat naturel, la lutte avec succès contre la désertification et l'arrêt de l'appauvrissement de la biodiversité. Tous ces efforts combinés visant à garantir les bienfaits des écosystèmes terrestres, y compris les moyens de subsistance viables, seront appréciés par les futures générations (Organisation des Nations Unies, 2017). L'évaluation des progrès au titre de cet objectif porte sur la cible 15.1.

Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux.

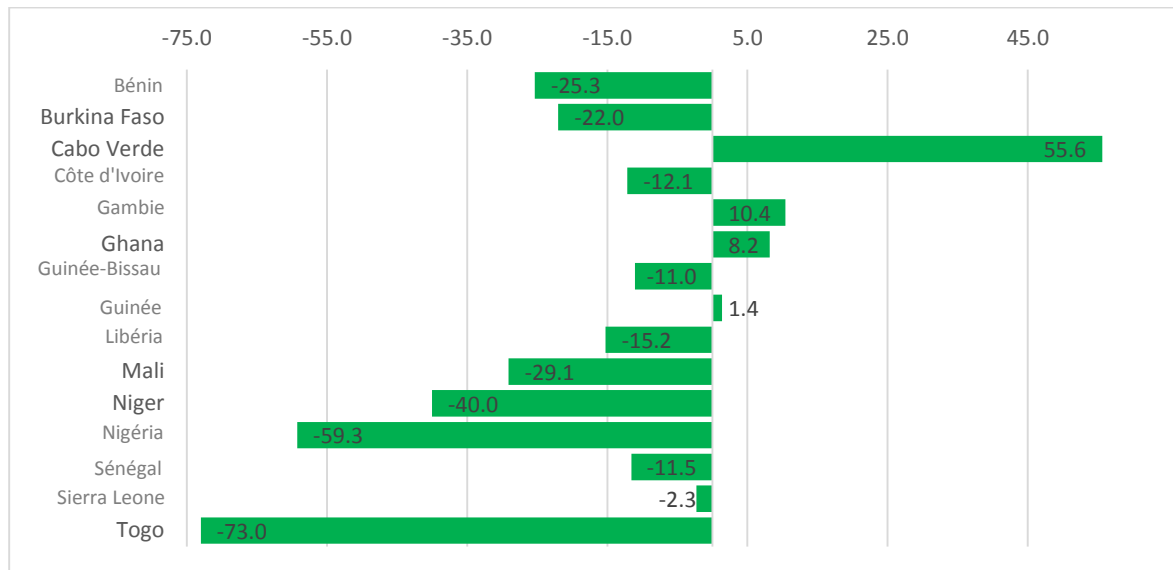
L'examen des progrès vers la réalisation de la cible 15.1 porte sur l'évolution de la superficie du couvert forestier en pourcentage de la superficie totale des terres.

Contrairement à la baisse de la perte nette mondiale de superficies forestières enregistrée dans le monde (de 7,3 millions d'hectares par an dans les années 1990 à 3,3 millions d'hectares par an durant la période 2010 à 2015), le rythme de déforestation en Afrique (hors Afrique du Nord) continue de croître (Organisation des Nations Unies, 2017). En revanche, d'autres zones ont été reboisées grâce aux plantations forestières, à la restauration de paysages forestiers ou à l'expansion naturelle.

En Afrique de l'Ouest, la vitesse de déforestation est inquiétante et les États au plus haut niveau doivent prendre des mesures fortes et courageuses pour y faire face. En effet, entre 1990 et 2015, le couvert forestier de la sous-région a baissé de 15 % en moyenne avec des niveaux importants de réduction au Togo (-37 %), au Nigéria (-59,3 %) au Niger (-40 %). En revanche, à partir des actions fortes de protection et de reboisement, certains pays de la sous-région ont pu augmenter sur la période 1990-2015 la superficie de leurs couverts forestiers. C'est le cas de Cabo Verde (+55,6 %), de la Gambie (+10,4 %) et du Ghana (+8,2 %).

Figure 5

Variation de la proportion de la superficie du couvert forestier par rapport à la superficie totale des terres, entre 1990 et 2015 (en point de pourcentage)



Source : Organisation des Nations Unies, 2017. Base de données des objectifs de développement durable, mars 2017

Il convient de souligner que les conséquences néfastes à long terme de la déforestation sur le bien-être de la population sont énormes, notamment en termes de perte de biodiversité, d'aggravation des maladies et des catastrophes naturelles, de diminution des ressources en eau et de changement climatique.

3. Évaluation des capacités des systèmes statistiques nationaux pour répondre efficacement aux besoins de suivi-évaluation des objectifs de développement durable

Selon le rapport 2015 de la CEA sur l'évaluation des progrès de l'Afrique dans la mise en œuvre des OMD, l'un des défis majeurs était la faiblesse des systèmes statistiques nationaux à produire à temps et de manière régulière des données de qualité nécessaires à l'évaluation des progrès. Ceci s'est traduit par des limites de la part des États dans le processus d'évaluation des indicateurs des OMD afin d'apprécier leurs performances en matière de mise en œuvre.

Dans le souci de tirer les leçons des forces et faiblesses du cycle OMD et répondre efficacement aux importants défis de données statistiques qu'exigera le suivi-évaluation des objectifs de développement durable au cours des 15 prochaines années, les États se doivent de renforcer les capacités de production de leurs systèmes statistiques respectifs. Pour ce faire, l'engagement des États avec l'appui de leurs partenaires techniques et financiers au renforcement des systèmes statistiques nationaux est opportun. Dans le but d'apprécier la capacité de réponse de l'Afrique de l'Ouest aux exigences en données statistiques pour l'évaluation des objectifs de développement durable, la CEA a conduit une évaluation sommaire des systèmes statistiques nationaux à travers la collecte, le traitement et l'analyse des données issues d'une enquête en ligne adressée aux États membres. La section qui suit présente les principaux résultats de l'analyse des données de l'enquête.

3.1. Méthodologie

Les systèmes statistiques des pays de l'Afrique de l'Ouest étant quasiment tous de type centralisé avec les instituts nationaux de statistiques (INS) jouant le rôle de coordination, les points focaux statistiques de la CEA dans les pays, en l'occurrence ceux provenant de l'INS et du ministère du plan, ont été identifiés pour remplir le questionnaire en ligne et éventuellement solliciter l'appui des sectoriels en cas de besoin. Le questionnaire soumis à l'ensemble des 15 pays consiste à choisir, pour chacun des 230 indicateurs, l'une des trois modalités qui répond le mieux à la situation du pays :

- **Données disponibles**

Sur la base de l'état de production actuelle de statistiques par le système statistique du pays, le choix de cette modalité voudrait dire que l'indicateur concerné peut être effectivement évalué actuellement.

- **Certaines données sont disponibles mais nécessitent des traitements supplémentaires**

Le choix de cette modalité signifie que l'indicateur peut être évalué à condition que les données fassent l'objet de traitements supplémentaires (données administratives et données d'enquêtes). Ces traitements concernent les données existantes ou les opérations de collecte en cours.

- **Données non disponibles**

Cette troisième modalité est valable si et seulement si les deux premières ne le sont pas. Autrement dit, les données ne sont disponibles ni actuellement ni par le nouveau traitement des données ou bases de données crédibles existantes. La seule condition pour évaluer l'indicateur est de procéder à la collecte de données, avec au préalable la définition d'une méthodologie de collecte de données et de métadonnées communément acceptée conforme aux normes internationales. Cette nouvelle opération de collecte pourrait être ou non déjà prévue dans les programmes d'activités annuels ou pluriannuels de production statistique de l'INS ou des structures chargées des statistiques sectorielles du pays.

La section suivante donne les principaux résultats de l'analyse des données de l'enquête. Cette dernière était initialement prévue pour couvrir l'ensemble des 15 pays de la sous-région, mais seulement cinq pays (Burkina Faso, Gambie, Guinée, Nigéria et Togo) ont pu compléter le questionnaire, soit un taux de réponse de 33,3 %. Dans l'optique d'avoir un aperçu global au niveau sous régional, l'analyse est faite à partir des données des cinq pays. Une analyse par pays a permis également d'apprécier la capacité de chacun des cinq pays pris individuellement.

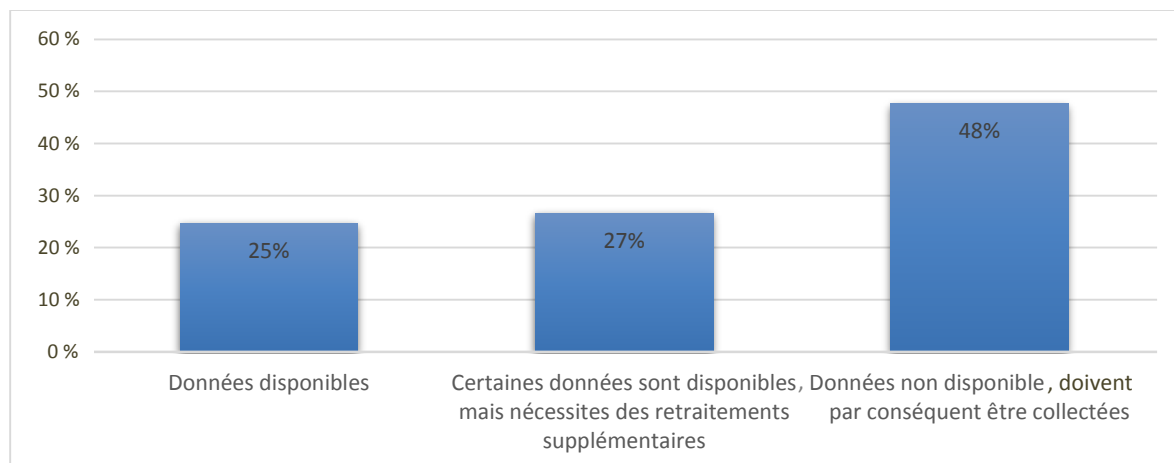
3.2. Principaux résultats

Au niveau de la sous-région, 25 % des indicateurs des objectifs de développement durable peuvent faire l'objet d'une évaluation par les données immédiatement disponibles au niveau national. En revanche, pour 27 % des indicateurs, certaines données sont disponibles mais nécessitent des traitements supplémentaires. Par contre, pour 48 % des indicateurs, la réalisation de nouvelles opérations de collecte de données administratives ou d'enquêtes est absolument nécessaire. Ces résultats traduisent l'ampleur des efforts à entreprendre par les pays

pour parvenir à un suivi-évaluation effectif et rigoureux des objectifs de développement durable. Cette situation génère des implications en termes de mobilisation de ressources humaines et financières supplémentaires pour collecter, traiter, analyser et diffuser à temps de nouvelles données statistiques afin de pouvoir suivre et évaluer régulièrement 48 % des 230 indicateurs officiels. Ce rapport pourrait être porté à 75 % des indicateurs si l'on y intégrait les travaux supplémentaires de traitement à entreprendre sur les bases de données existantes et sur les bases de données des opérations de collecte à venir.

Figure 6

État de la disponibilité globale des données pour le suivi-évaluation des 230 indicateurs des objectifs de développement durable en Afrique de l'Ouest

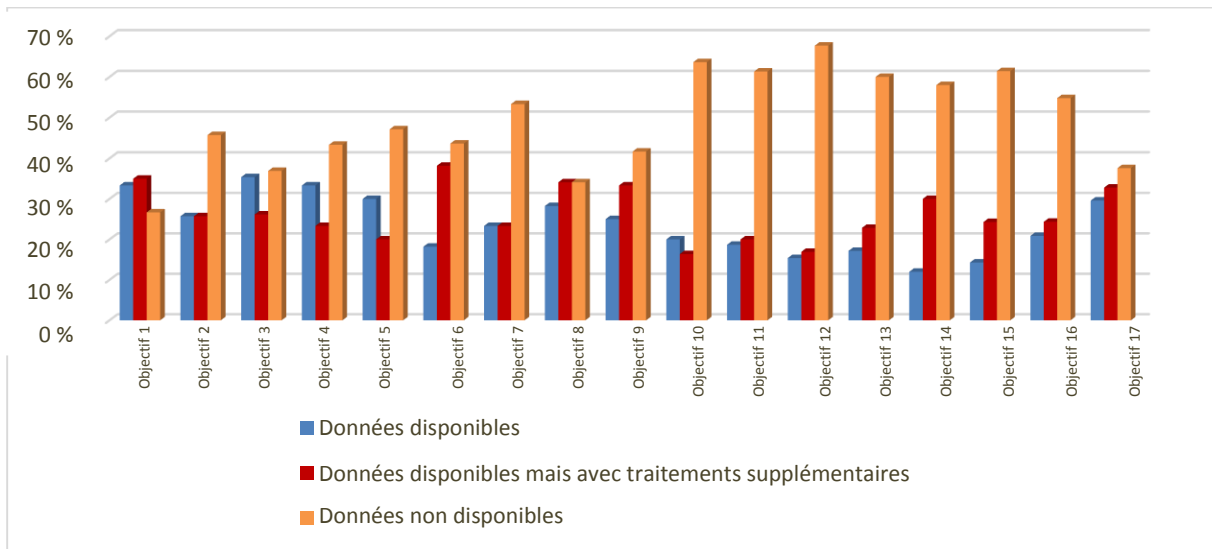


Source : Données de l'enquête de la Commission économique pour l'Afrique, février 2017.

L'analyse faite par objectif montre que les 48 % des indicateurs où de nouvelles opérations de collecte, absolument nécessaires sont majoritairement déterminées par les indicateurs associés à environ 65 % des objectifs de développement durable (2, 5, 6, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16). Une analyse comparée avec la structure des OMD, montre que la quasi-totalité des indicateurs associés à ces objectifs de développement durable ne faisaient pas partie des OMD. De plus, ils ne peuvent être évalués par les 60 indicateurs OMD. Cela dénote du caractère nouveau et complexe de la majeure partie des indicateurs des objectifs de développement durable pour les pays. En revanche, les pays fourniront moins d'efforts à suivre et évaluer les objectifs issus de la reformulation des OMD. Il s'agit des objectifs 1, 3, 4, 8, 9 et 17. Ceci s'explique par le fait que les pays ont consenti des efforts d'adaptation de leur système de production statistique au cours des 15 dernières années afin de répondre aux besoins de suivi-évaluation des OMD. Pour ce faire, des actions fortes et spécifiques au domaine de la statistique sont attendues des pays et des partenaires techniques et financiers afin que la période d'adaptation des systèmes statistiques nationaux dans le cas des objectifs de développement durable soit plus courte.

Figure 7

État de la disponibilité des données pour le suivi-évaluation des 230 indicateurs par objectif en Afrique de l’Ouest (février 2017, en pourcentage)

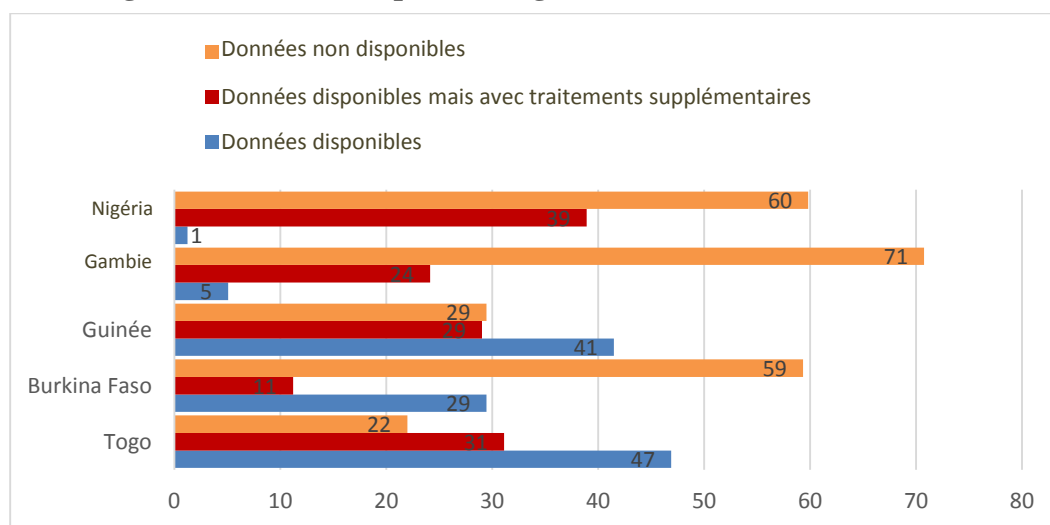


Source : Données de l’enquête de la Commission économique pour l’Afrique, février 2017.

Une analyse de cas portant sur les cinq pays ayant complété convenablement l’enquête, à savoir le Burkina Faso, la Gambie, la Guinée le Nigéria et le Togo, révèle que les capacités des systèmes statistiques en termes de production de statistiques répondant aux besoins de suivi-évaluation des objectifs de développement durable ne sont pas homogènes. Cette hétérogénéité des capacités des systèmes statistiques nationaux pourrait s’expliquer par la taille, la régularité et la fréquence de la production avec en toile de fond les ressources humaines et financières comme facteurs clés. Ainsi, la Gambie et le Nigéria et dans une moindre mesure le Burkina Faso devrait faire plus d’efforts en termes de définition et de production de nouvelles données afin de pouvoir satisfaire les exigences de l’évaluation de plus de 59 % des indicateurs. Par contre, le Togo semble être en bonne posture pour assurer la disponibilité des données nécessaires au processus de suivi-évaluation de l’ensemble des indicateurs car seulement 22 % des indicateurs devraient nécessiter la réalisation de nouvelles opérations de collecte de données statistiques.

Figure 8

État de la disponibilité des données pour le suivi-évaluation des 230 indicateurs des objectifs de développement durable au Burkina Faso, en Gambie, en Guinée, au Nigéria et au Togo (février 2017, en pourcentage)



En dépit de son caractère sommaire, cet exercice d'évaluation permet d'avoir une idée globale sur les capacités de l'Afrique de l'Ouest à répondre aux besoins de suivi-évaluation des objectifs de développement durable en matière de disponibilité de données statistiques. Ces résultats permettront sans doute aux pays et aux partenaires techniques et financiers de mieux cibler leurs appuis sectoriels et interventions pour renforcer les capacités de production de données des systèmes statistiques nationaux afin d'assurer un meilleur suivi-évaluation des objectifs de développement durable tout au long des 15 prochaines années.

4. Défis majeurs et mesures potentielles à gain rapide

Tirant les leçons des succès et des échecs identifiés lors de la mise en œuvre des OMD les 15 dernières années et des analyses faites plus haut, un certain nombre de défis majeurs doivent être relevés par les pays de l'Afrique de l'Ouest s'ils veulent améliorer nettement leur position en ce qui concerne la réalisation des objectifs de développement durable. Ces défis se situent aussi bien au niveau du cycle de planification du développement qu'au niveau du financement.

4.1. Amélioration du cycle de planification du développement en rapport avec les objectifs de développement durable

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 servira de cadre à la transformation structurelle durable des économies des États. Cependant, en dépit du nombre important de consultations entreprises jusqu'à présent, les implications opérationnelles des objectifs de développement durable doivent être appropriées au niveau national et local. La mobilisation exigera des messages d'appropriation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation clairs, y compris sur la relation et les synergies entre les objectifs de développement durable et l'Agenda 2063.

Par ailleurs, pour assurer une mise en œuvre efficace des objectifs de développement durable, il faudra impérativement parvenir à la mise en place d'un dispositif intégré de suivi-évaluation des deux programmes. Dans ce contexte, des consultations de suivi ciblées avec les ministères et les structures nationales de planification seront essentielles pour assurer une bonne compréhension des deux initiatives et de leurs synergies (Commission économique pour l'Afrique et al., 2016), ce qui va éviter que les pays naviguent sur deux tableaux de suivi-évaluation pour des objectifs et des indicateurs quasiment identiques.

Un engagement fort au plus haut niveau est crucial pour imprimer la direction à suivre pour parvenir à une croissance économique durable et inclusive. De ce fait, un engagement politique fort, guidé par un leadership national confirmé, constitué de décideurs politiques nationaux, sera impérativement nécessaire. À ceci doit s'ajouter une synergie entre la priorisation sectorielle des interventions et la priorisation budgétaire dans la mise en œuvre des projets et programmes de développement. En outre, plus d'investissement dans le renforcement des systèmes statistiques nationaux est crucial pour assurer la conduite d'une planification basée sur les faits, une mise en œuvre et une évaluation objectives des projets et programmes de développement.

Par ailleurs, des cadres institutionnels forts de coordination de la planification du développement sont nécessaires pour rassembler tous les acteurs étatiques et non étatiques pertinents autour des questions de développement durable et inclusif (Acemoglu et al., 2012, 2008).

En matière de statistiques, l'accès aux données est primordial pour un meilleur suivi-évaluation des politiques publiques de développement. L'analyse des données d'une enquête a permis d'apprécier les capacités des systèmes statistiques nationaux de l'Afrique de l'Ouest à faire face aux besoins de données pour le suivi-évaluation des objectifs de développement durable. Il ressort des analyses que l'adoption d'une approche progressive serait indiquée afin de permettre aux États membres qui disposent des systèmes de statistique différents en termes de capacité de production, de pouvoir s'adapter et de pouvoir suivre la dynamique d'adaptation d'ensemble. Pour ce faire, les institutions nationales de statistique auront besoin d'un appui dans la conception de nouvelles méthodologies, l'établissement d'estimations de référence et la compilation des données dans la mesure où la réalisation de nouvelles opérations de collecte de données (administratives et d'enquêtes) s'impose aux pays de la sous-région pour pouvoir suivre et évaluer 48 % des 230 indicateurs des objectifs de développement durable.

Toutefois, en dépit de ces multiples difficultés, beaucoup de pays de la sous-région ont déjà pris des mesures pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable, notamment en termes de priorisation des objectifs et des indicateurs associés et d'internalisation des politiques et stratégies nationales et sectorielles de développement. Le rythme d'appropriation et d'adaptation des systèmes de planification et de statistique pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable varie d'un pays à l'autre. Il sera logiquement plus rapide et facile pour les pays dont le nouveau cycle de planification a coïncidé avec l'adoption des objectifs.

4.2. Amélioration du niveau de financement et de l'efficacité des dépenses publiques

La réussite de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un défi qui s'impose à tous les pays, mais il est particulièrement redoutable

pour les pays aux multiples sources de vulnérabilités, aux économies vulnérables et manquant cruellement d'investissements. Le défi est donc de trouver comment mobiliser et allouer efficacement les ressources financières et technologiques à des fins de développement durable dans la sous-région en particulier et en Afrique en général.

Au cours des 15 dernières années qui ont marqué la mise en œuvre des OMD, la majorité des pays du continent ont pu réaliser de bonnes croissances économiques, améliorer substantiellement l'accès aux services sociaux de base et réduire l'effectif des populations vivant dans l'extrême pauvreté. Ces résultats remarquables en dépit de leur insuffisance ont été en partie possible grâce au prix élevé des matières premières et à l'accroissement des flux d'aide publique au développement. Les ressources intérieures ont également augmenté, les investissements directs étrangers (IDE) se sont multipliés et plusieurs pays ont accédé au marché des capitaux internationaux pour la première fois (Programme des Nations Unies pour le développement et al., 2016). Cependant, l'aggravation en cours dans le continent de la fluctuation à la baisse des prix des matières premières, des catastrophes naturelles, des conflits, des violences et des épidémies, pourrait laisser présager d'un avenir difficile pour les pays pauvres et vulnérables en général et l'Afrique de l'Ouest en particulier, en ce qui concerne la mobilisation des ressources pour le financement des objectifs de développement durable.

Par ailleurs, le Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté en juillet 2015 lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, présente un cadre complet de financement visant à favoriser le développement durable et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Le Programme d'action appelle non seulement à la mobilisation de davantage de ressources, mais également à la création de nouvelles incitations et à la canalisation des ressources privées et publiques en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

Il convient de relever qu'en même temps que le paysage du financement du développement s'est diversifié, de nouveaux bailleurs de fonds, publics et privés, sont apparus et ont déployé leurs programmes internationaux de développement. Ainsi, les instruments financiers, notamment ceux de l'aide publique au développement, se sont multipliés : mixages (financements mêlant fonds philanthropiques ou aide et prêts publics ou privés), obligations vertes, garanties, financements en monnaie locale, investissements responsables, mécanismes de financement par la diaspora et échanges ou rachats de créances, pour n'en citer que quelques-uns (Programme des Nations Unies pour le développement et al., 2016). D'autres outils financiers visant à aider les pays à gérer efficacement les risques et la réduction de la vulnérabilité aux chocs exogènes ont également vu le jour : obligations indexées sur le PIB, prêts contra-cycliques ou assurances contre les intempéries et les catastrophes, sans oublier les partenariats publics-privés qui sont en train de se généraliser dans les pays (au Sénégal et en Côte d'Ivoire, par exemple).

Au vu des activités inachevées des OMD en matière de financement d'infrastructures structurantes, les États membres sont sans doute conscients du fait que, face aux exigences du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en matière d'investissement, l'aide publique au développement ne pourra pas à elle seule répondre aux besoins de financement. Les États devront déployer davantage leurs capacités de mobilisation des ressources internes afin de faire jouer pleinement l'efficacité de l'instrument budgétaire. Les États se doivent également d'être plus innovants dans leurs stratégies de recherche des financements en mobilisant les flux publics et privés, notamment sous forme de participations au capital ou de

dette (notamment la dette concessionnelle), tout en gardant à l'esprit le respect du principe de l'endettement soutenable.

En outre, les partenaires au développement doivent assumer leur rôle aux différentes étapes du cycle du projet, notamment pour limiter les risques, gérer les recettes et montrer l'existence de marchés viables et solvables (Programme des Nations Unies pour le développement et al., 2016). Ceci devrait permettre aux financements publics et privés de jouer des rôles complémentaires afin d'améliorer le rendement escompté du capital dans les États membres. Par ailleurs, le renforcement des capacités locales est crucial pour atteindre le plein potentiel des différentes options de financement. Il serait difficile, voire impossible pour tout instrument de financement d'atteindre son potentiel de rendement que s'il s'inscrit dans l'effort de renforcement des capacités locales, notamment à travers un relèvement de l'efficacité et de la transparence des opérations de passation de marchés publics, de même que celles des audits et contrôles internes. La culture du suivi-évaluation rapproché et fréquent et l'obligation de redditionnelle devront désormais faire partie des principales règles de conduite de tout acteur du développement.

Encadré 1

Quelques instruments de financement nouveaux

Les « mixages » (financements mêlant fonds philanthropiques ou aide et prêts publics ou privés) peuvent avoir un effet de levier significatif sur le financement du développement, notamment les infrastructures. Le mixage peut concerner plusieurs secteurs à la fois. Il reste que ces financements se révèlent parfois compliqués à monter pour servir l'intérêt public. La capacité à identifier et à mettre en œuvre des projets d'investissement rentables peut aussi s'avérer difficile. Pour réussir, le rôle des capacités locales est déterminant.

Les financements en monnaie locale (au profit des États, des collectivités locales ou du secteur privé local) se sont multipliés ces dernières années et peuvent réduire le risque de change, élargir l'accès au financement et soutenir le développement des marchés de capitaux nationaux. Les financements en monnaie locale présentent toutefois des risques pour les bailleurs, et il est peu probable que les plus petits pays y recourent. D'autres instruments, les financements en monnaie locale sont plus efficaces quand ils s'accompagnent d'un processus de renforcement des capacités locales.

Le financement vert progresse rapidement, notamment les obligations vertes qui ont prospéré ces dernières années. Plusieurs banques nationales et multilatérales de développement comptent parmi les grands émetteurs d'obligations vertes. Des économies émergentes ont pour leur part activé des marchés intérieurs spécifiques aux obligations vertes. Les fonds levés grâce à ces dernières ont permis aux banques de développement de financer ou de cofinancer des projets dans les pays plus pauvres et plus vulnérables.

Considérés comme des instruments conçus pour gérer les risques, les obligations indexées sur le PIB et les prêts contra-cycliques, ont été longuement débattus mais n'ont été mis en œuvre qu'en de rares occasions. Il existe cependant des arguments en faveur d'une plus grande utilisation de ces instruments, compte tenu de leur nature contra-cyclique et du transfert de certains risques de l'emprunteur au bailleur de fonds. Les pays pauvres et vulnérables étant endettés principalement auprès de créanciers publics, les bailleurs publics pourraient développer des titres indexés sur le PIB ou des mécanismes automatiques de réduction ou d'annulation de la dette en cas de crise majeure.

Source : Extrait du rapport du Programme des Nations Unies pour le développement et de l'Agence française de développement, *Financement des objectifs de développement durable (ODD) dans les pays les moins avancés (PMA) : diversification de la boîte à outils financière et gestion de la vulnérabilité*, mai 2016.

5. Conclusion et recommandations

La décision de produire un rapport sur les progrès de l’Afrique de l’Ouest s’agissant de la mise en œuvre des objectifs de développement durable est une initiative à la fois ambitieuse et déterminante, aussi bien pour la CEA que pour ses États membres. Formulés sur la base de l’héritage des OMD afin d’en assurer le parachèvement en 2030, les objectifs de développement durable ne sont qu’à leur deuxième année de mise en œuvre. Ce qui pourrait justifier le caractère congru des progrès de mise en œuvre et l’importance des défis en matière de mise en œuvre et de suivi-évaluation. Toutefois, il convient de souligner qu’en dépit de la multiplicité et de la complexité des défis, l’ensemble des pays de la sous-région ont déjà entrepris des actions concrètes pour garantir une meilleure appropriation et suivi-évaluation des objectifs de développement durable, notamment en termes de priorisation des objectifs et des indicateurs associés ainsi qu’en termes d’internalisation dans les politiques et stratégies nationales et sectorielles de développement.

Le présent rapport sur les progrès des objectifs de développement durable en Afrique de l’Ouest et spécifiquement les indicateurs associés aux cibles fixées pour 2020 ou 2025, premier du genre, se veut un outil de plaidoyer et d’interpellation des acteurs de développement étatiques et non étatiques sur le caractère urgent et prioritaire des objectifs de développement durable pour la sous-région. Avec plus de 48 % d’indicateurs nécessitant la réalisation de nouvelles opérations de collecte de données (sans oublier les implications en termes de mobilisation de ressources humaines et financières) ainsi que des systèmes de planification et de statistique nationaux fortement hétérogènes en termes de capacités institutionnelle, technique et opérationnelle, il va sans dire que les États doivent se soucier de l’harmonisation et de l’alignement de leurs cadres et instruments de planification stratégique et opérationnelle. De manière spécifique, il s’agira :

- D’inscrire la planification au cœur de la gestion du développement, parce qu’essentielle et déterminante pour la transformation structurelle en Afrique de l’Ouest. Ceci constitue d’ailleurs un passage obligé vers le développement durable et inclusif ;
- De diligenter les initiatives et interventions pour l’alignement et l’adaptation des systèmes nationaux de planification et de statistique aux objectifs de développement durable ainsi qu’à l’Agenda 2063 de l’Union africaine ;
- De susciter l’engagement des responsables au plus haut niveau pour la mobilisation active de l’ensemble des acteurs étatiques et non étatiques ainsi que les partenaires techniques et financiers autour des questions de développement durable et inclusif, y compris la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de l’Agenda 2063 ;
- De rationaliser les structures et cadres institutionnels de planification du développement au niveau national en évitant leur duplication et leur vulnérabilité aux chocs institutionnels ;
- D’assurer la synergie entre la planification stratégique du développement en termes de priorisation sectorielles et les allocations budgétaires ;

- D'éviter de perdre de vue les priorités de développement de long terme, quelle que soit l'ampleur des chocs conjoncturels qui nécessitent très souvent des réponses appropriées et urgentes ;
- D'adopter rigoureusement les trois dimensions de la planification du développement, notamment le respect de la hiérarchie et de la cohérence entre : vision prospective, plan national de développement et plans sectoriels (y compris plans locaux de développement) ;
- De rendre effective et contraignant à tous les niveaux et à tous la culture de l'évaluation, de la redevabilité et de la bonne gouvernance ;
- De renforcer les capacités de production des systèmes statistiques nationaux par la mise à disposition des ressources humaines et financières appropriées ;
- De mettre en place des conditions techniques d'un suivi-évaluation par objectif des progrès réalisés dans la mise en œuvre, en établissant la situation de référence des indicateurs par la réalisation des grandes enquêtes dans tous les États membres d'ici à fin 2018.

Références bibliographiques

Acemoglu, D. et J.A. Robinson, 2012. *Why nations fail? The origins of power, prosperity, and poverty*. New York: Crown Business, Crown Publishing Group.

_____, 2008. *The Role of Institutions in Growth and Development*, Document de travail N °10 (en anglais). Commission sur la croissance et le développement. Washington D.C., Banque mondiale.

Banque africaine de développement (BAD), 2013. *La sécurité routière en Afrique : Évaluation des progrès et enjeux du système de gestion de la sécurité routière*, Groupe de la Banque africaine de développement, Département des transports et TIC.

Banque mondiale, 2016. *Rapport sur le développement dans le monde : les dividendes du numérique*, Groupe de la Banque mondiale.

Bureau international du Travail (BIT), 2017. *Optimiser le respect de la législation sur le travail des enfants grâce à une collaboration stratégique entre les services d'inspection du travail et les programmes d'observation et de suivi du travail des enfants*, janvier 2017 (http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/--lab_admin/documents/publication/wcms_543569.pdf).

Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 2014. *Système de notification des pays créanciers (SNPC)*. Paris : <http://stats.oecd.org/Index.aspx?datasetcode=CRS1> (consulté le 17 avril 2014).

Commission économique pour l'Afrique, Commission de l'Union africaine, Banque africaine de développement et Programme des Nations Unies pour le développement, 2015. *Rapport OMD 2015. Enseignements tirés de la mise en œuvre des OMD : Évaluation des progrès réalisés en Afrique pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement*, septembre 2015.

_____, 2016. *OMD-Agenda 2063/ODD Rapport de transition 2016 : Vers une approche intégrée et cohérente du développement durable en Afrique*, septembre 2016.

Internet Society, 2015. *Rapport mondial sur l'Internet 2014 : Open and Sustainable Access for All*.

Mercer, M., 2014. *Donor policies, practices and investment priorities in support of education, and post-2015 prospects: a review*. International Journal of Educational Development, vol. 39, pp. 23-31 (en anglais).

Organisation mondiale de la Santé (OMS), 2015. *Rapport de situation sur la sécurité routière dans le monde 2015*.

Organisation des Nations Unies (ONU), 2016. *Rapport sur les objectifs de développement durable 2016*.

Performances Group, 2013. *L'éducation en Afrique subsaharienne : Panorama, problématiques et défis*, avril 2013.

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Agence française de développement (AFD), 2016. *Financement des objectifs de développement durable (ODD) dans les pays les moins avancés (PMA) : diversification de la boîte à outils financière et gestion de la vulnérabilité*, mai 2016.

Annexe : Liste des objectifs de développement durable dont les cibles ont une échéance fixée à 2020 ou 2025

Objectifs	Cibles
2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2.5. D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présente l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé ainsi que le partage juste et équitable de ces avantages, comme convenu à l'échelle internationale
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	3.6. D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route
4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	4. b. D'ici à 2020, augmenter nettement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes à des étudiants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays d'Afrique, pour leur permettre de suivre des études supérieures, y compris une formation professionnelle, des cursus informatiques, techniques et scientifiques et des études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement
6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	6.6. D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	8.6. D'ici à 2020, réduire nettement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation 8.7. Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes 8. b. D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail
9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	9. c. Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et des communications et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020

Objectifs	Cibles
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	11.b. D'ici à 2020, accroître nettement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux
12. Assurer des modèles de consommation et de production durables	12.4. D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions	13.a. Mettre en œuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en œuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable	<p>14.1. D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments</p> <p>14.2. D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans</p> <p>14.4. D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques</p> <p>14.5. D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles</p> <p>14.6. D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder</p>

Objectifs	Cibles
	de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité	<p>15.1. D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux</p> <p>15.2. D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial</p> <p>15.5. Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction</p> <p>15.8. D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires</p> <p>15.9. D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité</p>
17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser	<p>17.11. Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020</p> <p>17.18. D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays</p>